

Première Synthèses Informations

LES ZONES DE REVITALISATION RURALE ET ZONES DE REDYNAMISATION URBAINE EN 2004

En 2004, 2 500 embauches ont ouvert droit à une exonération au titre des zones de redynamisation urbaine (ZRU). Le doublement du nombre de zones franches urbaines (ZFU) au 1^{er} janvier, largement implantées sur le périmètre des 396 ZRU de France métropolitaine, s'est traduit par une diminution de 20 % des embauches exonérées au titre des ZRU par rapport à 2003. Les exonérations « ZFU » sont en effet plus avantageuses car de durée plus longue. En 2004, près de 40 % des embauches exonérées en ZRU sont effectuées dans les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les embauches ouvrant droit à une exonération au titre des zones de revitalisation rurale (ZRR) progressent en revanche nettement : 13 % de plus qu'en 2003, soit 8 200 salariés embauchés dans l'une des 554 ZRR en 2004. Ces embauches sont réparties de façon plus homogène sur l'ensemble du territoire que celles en ZRU.

Principalement masculins et de niveau BEP-CAP, les salariés sont surtout recrutés sur des postes d'ouvriers. Les contrats sont principalement à durée indéterminée, et à temps plein.

Créées en 1997, les 554 zones de revitalisation rurale (ZRR) et les 396 zones de redynamisation urbaine (ZRU) de France métropolitaine permettent aux établissements qui s'y implantent d'obtenir des dispositions dérogatoires de droit commun pour l'embauche de salariés, notamment sous la forme d'une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale (encadré 1). Dans un contexte de faibles créations d'emploi, le nombre d'embauches ouvrant droit aux exonérations a fortement diminué entre 2001 et 2003 : -25 % en ZRU et -33 % en ZRR (tableau 1). En 2004, toutefois, les zones rurales ont bénéficié d'un regain d'embauches exonérées (+13 %), tandis que la baisse s'est accentuée en zones urbaines : 2 500 recrutements en 2004, contre 3 200 un an auparavant. La création de 41 nouvelles zones franches



Tableau 1
Effectifs en ZRU et en ZRR en France métropolitaine

	ZRU							ZRR						
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Évolut. 03/04	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Évolut. 03/04
Nombre d'établissements ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération	-	-	-	-	2 721	2 127	-21,8%	-	-	-	-	6 983	7 689	10,1%
Stock de salariés ouvrant droit à l'exonération*	3 440	4 111	4 006	3 296	3 012	2 371	-21,3%	11 946	13 363	10 130	7 232	6 840	7 580	10,8%
Nombre de salariés ouvrant droit à l'exonération embauchés pendant l'année ..	3 684	4 370	4 283	3 518	3 217	2 535	-21,2%	12 734	14 246	10 824	7 728	7 296	8 223	12,7%

Source et calculs : Dares.

Lecture : en 2004, 8 223 embauches ont été réalisées dans 7 689 établissements implantés dans une ZRR de France métropolitaine. C'est 12,7% de plus qu'en 2003.

Les données concernant les ZRR et les ZRU d'Outre-mer sont indisponibles.

* Les stocks de salariés proviennent d'estimations.

urbaines (ZFU) en 2004, la plupart sur les mêmes périmètres que les ZRU (encadré 2), explique ce recul: l'exonération au titre de l'embauche de salariés en ZFU est en effet plus avantageuse car sa durée est de cinq ans, contre un an en ZRU. Dans les villes dans lesquelles une nouvelle ZFU a été créée, les embauches exonérées « ZRU » ont diminué de 60 % par rapport à 2003, alors que le repli n'a été que de 4 % dans les autres ZRU.

Les recrutements ouvrant droit à l'exonération en ZRU diminuent particulièrement en Ile de France et en Provence Alpes Cote d'azur, régions où 15 nouvelles ZFU ont été créées. Leurs poids dans les embauches au titre des ZRU reste toutefois important: en 2004, près d'un recrutement sur cinq a lieu dans chacune de ces deux régions (tableau 2). Avec 13 % des embauches, l'Aquitaine a dépassé en 2004 le Nord-Pas-de-Calais (12 %). La répartition des embauches exonérées en ZRR est plus stable et homogène: avec un cinquième des recrutements, la région Midi-Pyrénées est la seule à se distinguer.

La moitié des établissements bénéficiant d'une exonération ZRU pour l'embauche de salariés n'a effectué qu'un recrutement y ouvrant droit pendant l'année (graphique 1). Ce phénomène est accentué en zone rurale: seuls 25 % des établissements exonérés ont embauché plusieurs personnes en 2004.

Comme en ZFU [1], les secteurs de la construction et des services aux entreprises sont les plus représentés dans les embauches

exonérées en ZRU (tableau 3). Fortement implantés en milieu urbain, les services aux entreprises sont cependant moins présents qu'auparavant: 24 % des salariés embauchés en 2004, contre 32 % un an auparavant. Le secteur de la construction a en revanche fortement progressé: 16 % des embauches dans les ZRU en 2003, près de

22 % en 2004. Dans les zones rurales, ce secteur est le principal employeur: 31 % des recrutements. Les secteurs du commerce et des services aux particuliers sont également fortement représentés (15 % chacun).

En ZRU comme en ZRR, sept salariés embauchés sur dix sont des hommes, et un sur quatre a

Tableau 2
Ventilation des salariés embauchés selon la région d'implantation de l'établissement

En pourcentage

	ZRR			ZRU		
	2003	2004	Nombre de ZRR par région	2003	2004	Nombre de ZRU par région
Ile-de-France	0,0	0,0	0	26,6	19,7	67
Champagne - Ardennes.....	4,3	4,4	25	2,7	3,6	21
Picardie.....	0,0	0,0	2	0,9	1,0	15
Haute-Normandie.....	0,1	0,1	2	0,0	0,0	17
Centre.....	9,5	9,7	24	2,5	2,4	15
Basse-Normandie.....	1,6	1,4	24	0,3	0,6	7
Bourgogne.....	5,1	6,0	37	0,4	0,8	12
Nord-Pas-de-Calais.....	0,1	0,2	1	10,9	11,8	59
Lorraine.....	1,7	2,3	17	5,3	3,2	28
Alsace.....	0,0	0,0	0	1,8	1,4	10
Franche-Comté.....	2,1	2,3	33	1,8	2,6	15
Pays de la Loire.....	1,0	1,0	16	3,8	2,4	18
Bretagne.....	0,2	0,3	10	1,1	1,1	7
Poitou - Charentes.....	5,3	5,4	38	2,7	1,6	6
Aquitaine.....	9,8	9,9	75	6,4	12,9	14
Midi - Pyrénées.....	22,2	21,7	77	2,4	3,5	4
Limousin.....	8,7	8,2	11	0,2	0,3	2
Rhône - Alpes.....	3,7	3,4	39	7,2	9,7	28
Auvergne.....	8,6	8,1	42	1,1	1,4	4
Languedoc - Roussillon.....	6,1	6,9	24	1,4	1,9	17
Provence- Alpes - Côte d'Azur ..	2,9	3,1	46	20,8	18,1	30
Corse.....	7,1	5,6	11	0,0	0,0	0
Total	100,0	100,0	554	100,0	100,0	396

Source : Dares.

Lecture : en ZRU, 19,7 % des salariés embauchés en 2004 le sont dans une des 67 ZRU d'Ile de France. C'est 7 points de moins qu'en 2003.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU ou une ZRR de France métropolitaine.

Les données concernant les ZRU et les ZRR d'Outre-mer sont indisponibles.

Encadré 1

LES ZONES DE REDYNAMISATION URBAINE ET LES ZONES DE REVITALISATION RURALE: DISPOSITIF JURIDIQUE

Créées au 1er janvier 1997, les zones de redynamisation urbaine (ZRU) sont définies sur la base d'un faisceau de difficultés résumé par un indice synthétique prenant en compte le nombre d'habitants du quartier, le taux de chômage, la proportion de jeunes de moins de 25 ans, la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et le potentiel fiscal des communes. Sont aussi prises en considération les caractéristiques économiques et commerciales des zones. Les zones de revitalisation rurales (ZRR) sont définies par leur faible niveau de développement économique.

Depuis le 1er janvier 1997 et jusqu'au 31 décembre 2008, les 416 ZRU (dont 396 en France métropolitaine) et 555 ZRR (dont 554 en France métropolitaine) permettent aux entreprises qui s'y implantent d'obtenir des dispositions dérogatoires du droit commun. Lorsqu'elles embauchent des salariés en CDI ou en CDD d'au moins douze mois, les entreprises bénéficient d'une exonération de leurs cotisations patronales de sécurité sociale, si cela a pour effet d'accroître l'effectif de l'entreprise. Sont éligibles aux exonérations les employeurs ayant une activité artisanale, commerciale, agricole ou libérale et les groupements d'employeurs ayant chacun au moins un établissement dans la zone. L'exonération est applicable pendant une durée d'un an, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés.

Autres avantages: les travailleurs indépendants sont exonérés de la taxe professionnelle, de l'impôt sur les bénéfices et des cotisations sociales personnelles maladie-maternité.

moins de 25 ans (tableau 4). Les salariés de niveau de formation BEP-CAP sont les plus représentés : 44 % des recrutements en ZRR, et 32 % en ZRU. Près de la moitié des embauches exonérées au titre des ZRU concernent des anciens chômeurs, et plus d'un tiers des anciens salariés. Dans les zones rurales, en revanche, les recrutements concernent principalement des personnes déjà titulaires d'un emploi, et moins de 40 % étaient sans emploi avant l'embauche.

Les salariés employés occupent principalement des postes d'ouvriers : 61 % en ZRR, 44 % en ZRU en 2004 (tableau 5). Les contrats offerts, qui ne peuvent être qu'à durée indéterminée ou déterminée de plus de 12 mois pour ouvrir droit à l'exonération, sont stables : neuf sur dix sont des CDI, et plus de sept sur dix à temps plein. Le salaire médian⁽¹⁾ mensuel brut en équivalent-temps plein perçu par les salariés est très proche du SMIC.

Hélène THÉLOT
(Dares).

Pour en savoir plus :

[1] Thélot H. (2006), « Les zones franches urbaines en 2004 : lancement de 41 nouvelles zones », *Premières Informations*, Dares, n° 06.2

Arnout M. (2001), « L'exonération de cotisations sociales pour le développement territorial », *Premières Synthèses*, Dares, n° 31.2

1 - La médiane est la valeur qui partage les événements d'une série statistique en deux groupes d'effectifs égaux : 50 % des valeurs observées sont inférieures à la médiane, 50 % sont supérieures.

LES ZONES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

ZUS/ZRU/ZFU : des périmètres partiellement emboîtés

Les périmètres des zones prioritaires de la politique de la ville (zone urbaine sensible - ZUS, zone de redynamisation urbaine - ZRU, zone franche urbaine - ZFU) sont fixés par décret. Les ZUS sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles sont au nombre de 751, dont 717 en France métropolitaine.

Certaines zones urbaines sensibles, confrontées à des difficultés particulières, sont qualifiées de zones de redynamisation urbaine (ZRU) et ouvrent droit, à ce titre, à des exonérations spécifiques pour les entreprises qui s'y implantent. Elles sont au nombre de 396 en France métropolitaine.

Les zones franches urbaines (ZFU) couvrent des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des ZRU. Les 38 ZFU de France métropolitaine créées en 1997 ont été choisies parmi les ZRU préexistantes. Les 41 ZFU créées en 2004 ont un périmètre qui ne recouvre pas systématiquement celui des ZRU. Certaines regroupent des morceaux de plusieurs ZRU. Deux regroupent des morceaux de ZRU et des morceaux de ZUS hors ZRU. Le périmètre des nouvelles ZFU peut également partiellement dépasser celui des ZUS.

Au total, parmi les 717 ZUS, 318 n'incluent aucune ZRU, ni ZFU sur leur périmètre en 2004. Sur les 396 ZRU, 300 ne comprennent aucune ZFU. Elles étaient 352 en 2003, avant le doublement du nombre de ZFU (tableau 1).

Tableau 1

Les zones prioritaires de la politique de la ville

Nombre total de ZUS	717
Dont ZUS sans ZRU ni ZFU avant le 1er janvier 2004	321
Dont ZUS sans ZRU ni ZFU après le 1er janvier 2004	318
Nombre total de ZRU	396
Dont ZRU sans ZFU avant le 1er janvier 2004	352
Dont ZRU sans ZFU après le 1er janvier 2004	300
Nombre total de ZFU	79
Dont ZFU définies au 1er janvier 2004	41

Lecture : en 2004, 717 zones urbaines sensibles existent en France métropolitaine. Parmi elles, 318 sont des ZUS simples (sans ZFU ni ZRU).

Données : France métropolitaine.

ZFU : des exonérations plus avantageuses qu'en ZRU

Les établissements implantés en ZFU bénéficient d'une exonération totale de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de salariés pendant une durée de cinq ans contre un an pour les établissements en ZRU. Au delà, l'exonération ZFU est à taux dégressif sur trois ans pour les entreprises de plus de cinq salariés, et sur neuf ans pour les entreprises de moins de cinq salariés. L'exonération ZFU est donc plus avantageuse que l'exonération ZRU, car de plus longue durée.

Des embauches dynamiques en 2004 sur les territoires de la politique de la ville

En 2004, le regain des embauches ouvrant droit à l'exonération ZFU a largement compensé le déclin de celles ouvrant droit à l'exonération ZRU (tableau 2). Les embauches exonérées dans les zones prioritaires de la politique de la ville ont ainsi augmenté ainsi de près de 25 %, pour atteindre 14 500 salariés. Cette progression reflète à la fois l'extension du périmètre des zones prioritaires de la politique de la ville (une partie des nouvelles ZFU couvrent des territoires qui n'étaient pas précédemment ZRU) et le dynamisme des embauches au sein des quartiers prioritaires.

Tableau 2

Embauches exonérées au titre de la politique de la ville

	2002	2003	2004
Nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération ZFU	7 923	8 376	11 930
Nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération ZRU	3 518	3 217	2 535
Nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération dans la politique de la ville	11 441	11 593	14 465

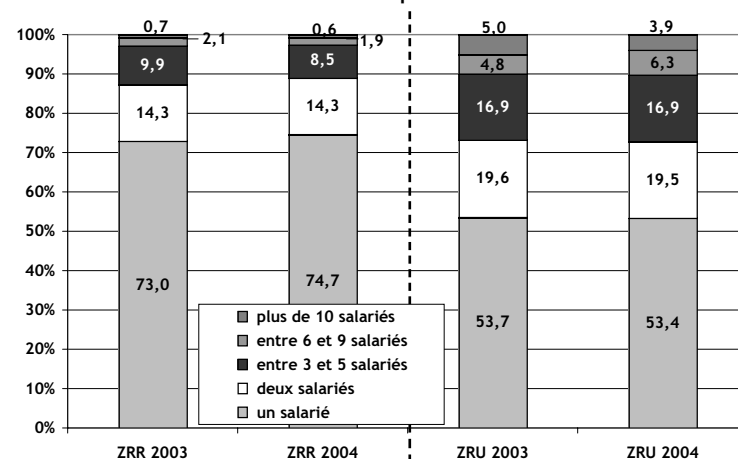
Lecture : en 2004, 14 465 embauches ouvrant droit à une exonération au titre de la politique de la ville ont été réalisées. Parmi celles-ci, 2 535 étaient des embauches au titre des ZRU.

Les données concernant les ZFU et ZRU d'outre-mer sont indisponibles.

Source : Dares.

Graphique 1

Répartition des établissements selon le nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération réalisées pendant l'année



Source : Dares.

Lecture : en 2004, 53,4 % des établissements implantés en ZRU ont embauché un seul salarié ouvrant droit à l'exonération pendant l'année.

Champ : établissements implantés en ZRU ou en ZRR ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération en France métropolitaine.

Tableau 3

**Ventilation des salariés embauchés
selon le secteur d'activité de l'établissement**

En pourcentage

	ZRR		ZRU	
	2003	2004	2003	2004
Agriculture, chasse, sylviculture	5,6	6,7	0,2	0,5
Industrie	17,2	15,4	11,0	9,7
Dont : Industrie de biens intermédiaires	7,4	6,0	3,2	2,3
Industrie agricole et alimentaire	4,1	3,7	3,6	2,5
Industrie de biens d'équipement	2,5	2,4	1,9	2,3
Industrie de biens de consommation	2,4	2,2	2,1	2,3
Construction	27,1	30,9	16,4	21,7
Tertiaire	50,1	47,0	72,4	68,1
Dont : Services aux entreprises	7,2	7,2	31,9	24,2
Commerce	17,2	15,5	14,9	18,4
Services aux particuliers	13,9	14,9	12,8	11,6
Transports	6,1	4,6	8,4	6,9
Éducation, santé, action sociale	2,7	2,2	3,5	5,7

Source :
Dares.

Lecture : 47 % des salariés embauchés en ZRR en 2004 le sont dans le tertiaire.
Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU ou une ZRR de France métropolitaine.

Tableau 4

Caractéristiques personnelles des salariés embauchés

En pourcentage

	ZRR		ZRU	
	2003	2004	2003	2004
Sexe				
Homme	69,6	70,5	68,8	70,4
Femme	30,4	29,5	31,2	29,6
Âge				
Moins de 25 ans	25,9	27,4	26,8	25,8
25-29 ans	18,1	16,3	21,1	19,4
30-39 ans	29,6	29,4	29,0	29,3
40-49 ans	19,0	19,0	16,2	17,4
50 ans ou plus	7,4	7,9	6,9	8,2
Niveau de formation				
Niveau égal ou supérieur à la licence ou écoles d'ingénieur (niveau II et I de l'Éducation Nationale)	4,3	4,6	8,2	8,5
Niveau BTS, IUT ou de fin de 1er cycle de l'enseignement supérieur (niveau III de l'Éducation Nationale)	11,8	11,4	12,3	15,9
Niveau baccalauréat ou de brevet de technicien (niveau IV de l'Éducation Nationale)	18,6	19,2	15,0	17,3
Niveau BEP ou CAP (niveau V de l'Éducation Nationale)	42,9	43,6	34,4	32,3
Niveau sortie de collège ou de premier cycle de second degré (niveau V-bis et VI de l'Éducation Nationale)	22,4	21,3	30,2	26,1
Situation avant l'embauche				
Salarié	45,7	47,3	38,8	35,8
Dont : Salarié en CDI	24,1	25,4	22,2	21,3
Salarié sous CDD, interim, contrat occasionnel	17,7	17,6	14,7	12,4
Contrat ou stage particulier (CIE, CES...)	4,0	4,3	1,9	2,1
Chômeurs	37,0	37,7	43,6	47,8
Dont : Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE	28,3	29,1	32,2	36,9
Personne sans emploi non inscrite à l'ANPE	8,7	8,6	11,4	10,9
Autre (étudiant, élève...)	17,3	15,0	17,6	16,5

Source :
Dares.

Lecture : en ZRR, 27,4 % des salariés embauchés en 2004 ont moins de 25 ans.
Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU ou une ZRR de France métropolitaine.

Tableau 5

Caractéristiques de l'emploi proposé

En pourcentage

	ZRR		ZRU	
	2003	2004	2003	2004
Type d'emploi proposé				
Ouvrier	57,6	60,7	44,4	44,1
Dont : ouvrier agricole	6,9	8,1	0,5	1,2
ouvrier non qualifié	18,7	19,6	17,2	16,2
ouvrier qualifié	32,1	33,1	26,6	26,8
Employé de commerce ou administratif	25,9	24,2	25,2	31,6
Technicien, agent de maîtrise	4,8	4,0	8,5	7,1
Autres professions intermédiaires (administratives, commerciales, de la santé et du travail social)	3,1	2,5	4,4	4,8
Ingénieur ou cadre	3,1	3,1	6,3	6,3
Autre	5,6	5,4	11,3	6,0
Type de contrat				
CDI	90,2	90,3	89,9	89,4
CDD	9,8	9,7	10,1	10,6
<i>Dans le cas d'un CDD : quelle durée?</i>				
12 mois	93,1	94,5	90,8	98,0
13 à 23 mois	6,3	3,8	5,7	1,0
24 mois	0,6	1,7	3,5	1,0
Durée hebdomadaire du travail				
Temps partiel	23,6	22,4	27,8	24,0
Dont : 20 heures et moins	16,0	15,7	19,9	15,7
de 21 à 34 heures	7,7	6,7	7,9	8,3
Temps plein	76,4	77,6	72,2	76,0
Dont : 35 heures	43,0	46,8	51,7	58,1
de 36 à 38 heures	2,4	2,2	1,2	1,7
39 heures	25,2	25,2	17,6	15,3
plus de 39 heures	5,9	3,4	1,8	1,0
Salaires				
Salaires médians mensuels bruts en équivalent temps plein (35 heures) (en euros)	1 174	1 218	1 167	1 200

Source :
Dares.

Lecture : en ZRU, 16,2% des salariés embauchés en 2004 le sont comme ouvriers non qualifiés.
Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU ou une ZRR de France métropolitaine.

**PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES**
sont édités par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61)
Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira
et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepesant,
Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00.
Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €,
CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT) : 125,20 €,
hors CEE (TTC) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €
Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale,
et du logement
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.